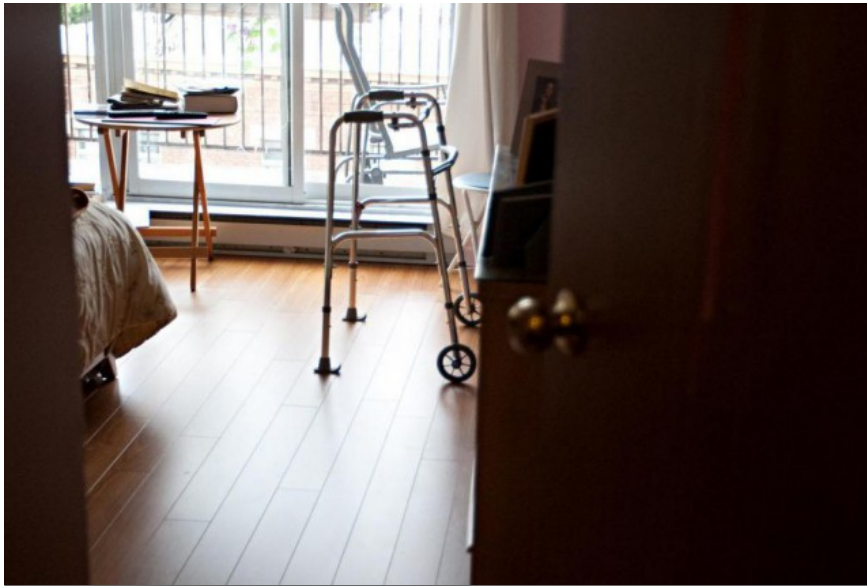


Publié le 28 mars 2017 à 19h52 | Mis à jour le 28 mars 2017 à 19h52

Plus d'argent pour les soins à domicile et les CHSLD



L'amélioration des soins à domicile et dans les CHSLD fait partie des priorités du budget en santé.
Archives La Presse



[Élisabeth Fleury](#)

Le Soleil

(Québec) Près de 3 milliards \$ de plus sur deux ans, dont 742 M\$ en 2017-2018, seront investis en santé et en services sociaux, notamment pour améliorer les soins à domicile et dans les CHSLD.

Ces nouveaux investissements portent la croissance annuelle moyenne du budget de la santé à 4%, a calculé en conférence de presse le ministre des Finances, Carlos Leitao. Des 742 M\$ annoncés pour 2017-2018, 328 M\$ seront consacrés au financement des établissements de santé.

Tel qu'annoncé à l'automne par le ministre de la santé, Gaétan Barrette, un montant de 100 M\$ est prévu cette année pour la réduction des délais d'attente dans les hôpitaux.

Une somme de 100 M\$ sera aussi investie pour «augmenter les services prioritaires en santé et services sociaux». Impossible de savoir à quoi exactement seront consacrés ces 100 M\$, le ministre Barrette préférant l'annoncer ultérieurement.

En ce qui concerne les soins à domicile, c'est un montant de 69 M\$ que Québec investira cette année. La qualité des soins et les standards d'hébergement dans les CHSLD seront quant à eux bonifiés grâce à un investissement de 65 M\$.

L'accès aux services diagnostiques et aux chirurgies sera par ailleurs facilité grâce à l'injection de 41 M\$. Québec investira également 29 M\$ pour soutenir les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme.

À compter de 2017-2018, un montant de 20 M\$ sera alloué annuellement dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé adoptée en octobre. Les sommes serviront notamment à la distribution de collations de fruits et légumes dans les milieux scolaires défavorisés de même qu'au développement d'une stratégie numérique de prévention du suicide.

Enfin, c'est une somme de 10 M\$ qui sera consacrée cette année à la création de postes d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Dimanche, le gouvernement Couillard annonçait en grande pompe un investissement de 1,4 milliard \$ sur 10 ans pour le déploiement de 2000 IPS. «En 24 heures, nous sommes passés de 1,4 milliard \$ à 10 millions \$. C'est la baisse la plus spectaculaire que j'ai vue», a ironisé en conférence de presse le péquiste Nicolas Marceau.

Le même montant (10 M\$) est prévu pour soutenir les groupes communautaires, une somme là aussi largement insuffisante, selon l'opposition officielle.

Plafonnement de la rémunération des médecins

Le gouvernement Couillard a par ailleurs réitéré mardi que les ententes successives avec les fédérations médicales avaient permis d'éliminer l'écart de rémunération entre les médecins québécois et ceux du reste du Canada. Dans ce contexte, Québec dit souhaiter renégocier les modalités de versement convenues dans la dernière entente.

Tant le Parti québécois que la CSN ont fait remarquer que le budget des soins aux patients augmentera cette année de 3,6 %, sous la cible fixée par le premier ministre, alors que les médecins, eux, recevront 5,9 % d'augmentation, soit 600 M\$ de plus. «Il y a deux budgets pour la santé, un pour les médecins, prioritaire, et un pour les patients», a résumé le député Marceau.

La Coalition Avenir Québec a pour sa part dénoncé la gestion budgétaire «en dents de scie» en santé. Selon son chef, François Legault, les sommes annoncées ne font que répondre aux compressions des dernières années, lesquelles ont causé d'importants dommages pour les patients, a-t-il souligné.

Du côté de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), on déplore que Québec maintienne le cap sur le financement à l'activité des établissements (il y investira 100 M\$ cette année). Une mesure «axée sur la performance à tout prix» qui «augmentera la compétition entre les équipes et entre les établissements» sans rien faire pour réduire les listes d'attente et améliorer l'accès aux services, selon l'APTS.

À noter



[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)